

Mise à jour PAIE ET COTISATIONS 2020

Nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat, mesures importantes figurant de la loi de financement de la SS, incidences de la loi PACTE ... ajoutées aux traditionnelles modifications de taux, d'assiette de cotisations, le début d'année en Paie sera comme chaque année synonyme de nouveautés à intégrer à nos pratiques.

Venez partager notre session de formation MAJ PAIE 2020, pour ne rien manquer de l'actualité PAIE ET SOCIAL

Durée : 1 jour

Date et lieu :

- 21 janvier 2020

Ou

- 13 février 2020

IBIS CLEMENCEAU

Dijon

Horaires :

9 heures – 17 heures

Intervenant :

Nadine FORZINETTI

Consultante Droit du Travail et Ressources Humaines

Public visé :

Gestionnaires de paie, responsables ou gestionnaires du personnel soucieux (ses) de se perfectionner, de mettre à jour leurs connaissances suite aux modifications législatives, règlementaires et jurisprudentielles de ce début d'année.

Prérequis :

- Bases de paie

Objectifs :

- Se tenir à jour des réformes et des évolutions législatives, règlementaires ayant un impact en paie
- Evaluer l'incidence pratique de ces modifications sur la paie et les cotisations/ contributions sociales.
- Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions successives de la jurisprudence.

Niveau :

- Acquisition et amélioration des connaissances

Moyens pédagogiques :

- Formation associant aspects théoriques et pratiques
- Exercices pratiques de paie et exemples concrets
- Réflexion et échanges d'expériences : interactivité entre participants et intervenants
- Remise de supports pédagogiques, également disponible sur l'espace pédagogique en ligne

Evaluations à chaud et à froid de la formation

Coût pédagogique : 350 €
par stagiaire

Contact et inscriptions :
Nadine FORZINETTI
06.21.03.30.08.
jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

I. Actualisation PAIE & COTISATIONS SOCIALES.

Point sur les nouvelles valeurs des cotisations et contributions sociales au 1^{er} janvier 2020

- La cotisation patronale maladie
- La retraite complémentaire ARRCO/AGIRC (cotisations, conséquences sur le statut cadre)
- Plafonds de SS
- Salaires et cotisations sociales des apprentis
- Forfait social
- La réduction générale des cotisations sociales (réduction Fillon)
- Retour sur le Prélèvement à la source : révision des grilles de taux neutre, points de vigilance ...
- Précisions « paie » sur l'exonération d'impôt attachées aux heures supplémentaires
- Contribution formation

Autres nouvelles valeurs et dispositions emportant des incidences en paie

- Saisies sur salaire
- Frais professionnels
- Avantages en nature
- Hausse du SMIC et ses conséquences
- Avantages servis par le CSE au titre des activités sociales et culturelles
- Régime social des chèques vacances
- Unification des règles de calcul des IJSS maladie en cas de temps partiel thérapeutique

Réformes et évolutions législatives

- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2020
- Le « droit à l'erreur » : nouvelles tolérances en matière de déclarations sociales de paiement des cotisations sociales et de contrôle URSSAF à compter du 1^{er} janvier 2020
- Les incidences PAIE de la loi de finances et de la loi de financement de la SS
- Modifications des seuils d'effectifs (loi PACTE)
- Réforme de l'assurance chômage
- Réforme de l'épargne retraite
- Index égalité au 1^{er} mars 2020

*Programme susceptible d'être complété
en fonction de l'actualité législative et réglementaire*

II. LES ARRETS DE JURISPRUDENCE « PAIE » MARQUANTS DE 2019

- Rémunération minimale conventionnelle et prime d'ancienneté
- Rémunération minimale conventionnelle et bonus annuel
- Indemnités kilométriques pour trajet domicile travail
- Imposer un mode de transport pour la prise en charge des frais de transport des représentant du personnel
- Indemnités de préavis en cas de licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle
- Assiette des congés payés et indemnités de repas en déplacement
- Trop perçus de salaire pendant plusieurs mois
- Condamnation au Prud'hommes, les sommes à verser sont elles exprimées en brut ou en net ?

Programme susceptible d'être complété en fonction de l'actualité jurisprudentielle

III. Réforme de l'épargne salariale

Focus sur les mesures correctives ou modificatives notamment issue de la loi PACTE sur :

- L'épargne salariale (mesures communes)
- La participation
- L'intéressement